



ARRETE N° 2024 – 733 Modificatif

SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Emménagement

Rue de Verdun n° 6

AGIS

Mardi 21 Janvier 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société Agis Déménagements – Cours Jean de Vienne – 14600 Honfleur, afin de faire procéder à un emménagement , Rue de Verdun au n° 6, Le Mardi 21 Janvier 2025, de 8h00 à 15h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société AGIS Déménagements est autorisée à effectuer un emménagement, Rue de VERDUN au n° 6, MARDI 21 JANVIER 2025, de 8H00 à 15H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue de Verdun, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de permettre l'emménagement.

ARTICLE 3 : Des déviations avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté seront mises en place par la société intervenante.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5: Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 23 Décembre 2024

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation, Jérôme HAMEL